



DIRECTION DE LA SANTE

# Les labels « Ecole en santé » et « CJA en santé » de Polynésie française

Guide à destination des professionnels de la Direction de la santé

Août 2020

Organisation et  
déploiement



# Préambule



Ce guide, à destination des professionnels de la Direction de la santé, a été élaboré à la suite d'une année d'expérimentation à Moorea, et en collaboration avec le Centre de Consultations Spécialisées en Hygiène et Santé Scolaire, dans le cadre du programme ambitieux de Modernisation des Soins de Santé Primaires.

Un des axes forts de ce programme, adopté en 2019 par la Direction de la santé, est de placer les individus au cœur des décisions de santé, en tant que participants actifs à leur santé, dans le respect des principes et valeurs de la promotion de la santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le projet « Ecole en Santé », alliance entre Education et Santé, répond en tout point à cet objectif. En effet, par son approche innovante, utile, bienveillante, il promeut la construction d'une future génération d'adultes plus conscients, éveillés et responsables de leur santé globale, au sein de leur environnement immédiat, tout en y apportant une dimension humaine et communautaire, d'ouverture aux autres et au monde. Ce projet se base sur le développement des compétences psycho-sociales des élèves.

« On apprend mieux lorsqu'on est en bonne santé. Lorsqu'on apprend mieux, cela favorise la santé. L'éducation et la santé sont indissociables. En nous attachant à promouvoir la santé dans le monde entier, nous profitons au maximum de notre important investissement en faveur de l'éducation »

Dr Desmond O'Byrne, Promotion de la santé,  
Prévention et surveillance des maladies non  
transmissibles, OMS.

Ce guide présente l'organisation et les supports pratiques des dispositifs « Ecole en santé » et de sa déclinaison « CJA en santé » adaptée aux Centres pour Jeunes Adolescents (CJA), en réponse aux profils des élèves accueillis. En effet, les CJA s'adressent principalement à des élèves de plus de 12 ans entrés dans un processus de rejet des institutions scolaires et des apprentissages pouvant les conduire à une marginalisation sociale, une déscolarisation ou un décrochage.

Cet outil a pour but de permettre aux professionnels de promouvoir ces dispositifs et d'accompagner les écoles et CJA souhaitant s'inscrire dans cette démarche. L'acquisition des connaissances et compétences de tous ces outils-actions « santé » permettra à chacun, à long terme, de générer des compétences psycho-sociales au service d'une santé et un bien être global au sein d'une communauté ouverte.

Docteur Laurence BONNAC-THERON

Directrice de la santé en Polynésie française

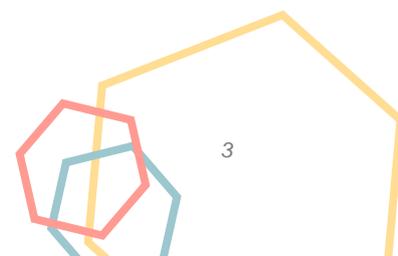
Pour le Ministre et par délégation  
La Directrice de la santé

Docteur Laurence BONNAC-THERON

# Sommaire

---

1. Quelles sont les étapes pour obtenir le label « Ecole / CJA en santé » ? ..... 4
2. Comment est organisé l'accompagnement à la mise en œuvre de ces dispositifs au sein de la Direction de la santé ? ..... 10
3. Quels sont les supports mis à disposition des professionnels de la Direction de la santé pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé »? ..... 13



# 1. Quelles sont les étapes pour obtenir le label « Ecole / CJA en santé » ?

## Principe général :

Le label « Ecole / CJA en santé » est décerné, après avis d'un jury, aux écoles / CJA qui auront constitué un comité de santé et qui répondront de manière qualitative à 10 actions « Santé ».

### Étape 1 : Création d'un comité de santé de l'école / du CJA

La première étape est de créer un comité de santé de l'école / du CJA, composé des personnes volontaires, connaissant le contexte local, et pouvant apporter leur expertise dans une, ou plusieurs, action qui sera mise en œuvre (membres recommandés : directeur de l'école / du CJA, équipe pédagogique, représentant des parents d'élèves, élus, représentant ou ambassadeur des jeunes, représentant de la santé, associations ou autres partenaires locaux, etc.)

L'école / CJA volontaire informe l'inspecteur de sa circonscription et son interlocuteur de la Direction de la santé de cette démarche.

Ce comité a pour rôle d'assurer le **pilotage du projet**. Il est également chargé d'établir **un état des lieux des activités de promotion de la santé** réalisées au sein de l'école / du CJA. Il s'agit de déterminer les activités qui ont été couronnées de succès et celles qui n'ont pas abouti au résultat espéré.

### Étape 2 : Elaboration d'un plan d'action et mise en œuvre

Il s'agit de mettre en place, à travers un **plan d'action** défini à partir de l'état des lieux, des actions en lien avec les thématiques suivantes <sup>1</sup> :

1. Alimentation
2. Activités physiques
3. Hygiène corporelle
4. Rythme de vie
5. Ecole sans Tabac (*pour les écoles*)  
**ou** Vie sans dépendance (*pour les CJA*)
6. Tri des déchets et espace public propre
7. Lutte antivectorielle
8. Accueil de tous les enfants et le bien vivre ensemble (*pour les écoles*)  
**ou** Estime de soi et bien vivre ensemble (*pour les CJA*)
9. Accès aux soins pour tous les élèves
10. Le patrimoine culturel

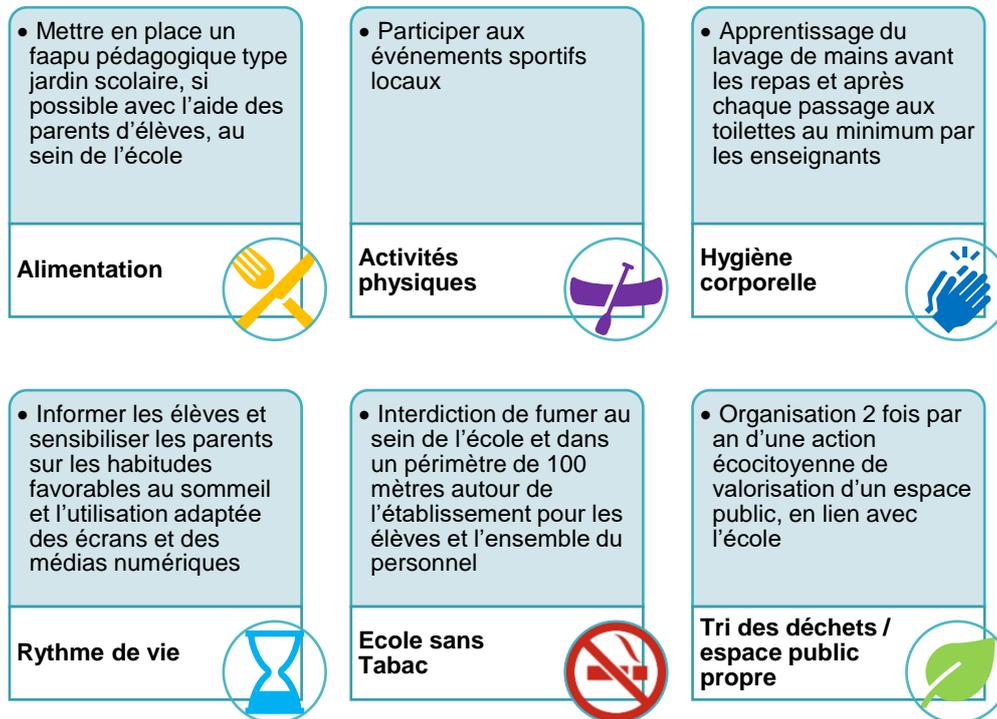
L'ensemble des actions proposées sont en lien avec les programmes pédagogiques 2016 adaptés à la Polynésie française – Cycle 1, Cycles 2&3, de la DGEE.

L'équipe de l'école / du CJA est invitée à **valoriser les actions mises en place et les progrès obtenus**.

*NB : L'évaluation de l'impact, à moyen et long terme, sera réalisée par la Direction de la santé et la DGEE, et non par le comité de santé de l'école / du CJA.*

<sup>1</sup> Pour plus d'éléments, cf. Guide : Labels « Ecole en santé » et « CJA en santé » : Concept et approche théorique

## Exemples d'actions pouvant être mises en œuvre au sein d'une école



### Etape 3: Visite de pré-labellisation

Dès que l'école / CJA a mis en place, à minima, **une action de promotion de la santé sur chaque thématique santé**, l'équipe est invitée à solliciter son interlocuteur de la Direction de la santé pour une visite de pré-labellisation. Cette visite a pour objectif de vérifier conjointement si l'ensemble des **critères d'obtention du label sont validés** :

- Constitution d'un comité de santé de l'école / du CJA
- Mise en place de 10 actions « Santé » qualitatives

A l'issue de cette visite, le(s) professionnel(s) de la Direction de la santé rend un avis sur la pré-labellisation :

- Si l'établissement **répond aux critères** : la **visite de pré-labellisation est validée**. La visite de labellisation peut être planifiée par l'équipe de l'école / du CJA.
- Si des **réajustements sont nécessaires** : la **visite de pré-labellisation n'est pas validée** et un accompagnement par le(s) professionnel(s) de la Direction de la santé est proposé.

**Outil pratique à destination des professionnels de la Direction de la santé en charge de la visite de pré-labellisation :**

Fiche de pré-validation pour la labellisation (Cf. page suivante)

## Visite de pré-validation pour la labellisation

École / CJA candidat(e) :

Date :

Équipe de pré-validation :

Direction de l'école / CJA ou son représentant :

### Validation des critères

#### Critère 1 : Comité de santé de l'école / CJA

Date de création : .....

Composition conforme aux recommandations :  Oui  Non : .....

Réalisation d'un état des lieux :  Oui  Non : .....

Elaboration d'un plan d'action :  Oui  Non : .....

Critère 1 validé :  Oui  Non

#### Critère 2 : Mise en place des 10 actions

Thématiques	Action mise en œuvre répondant aux objectifs afférents à la thématique	Evaluation	
		Validée	Réajustement nécessaire
Alimentation			
Activités physiques			
Hygiène corporelle			
Rythme de vie			
Ecole sans tabac (Ecole) / CJA sans tabac, favorisant une vie sans dépendance (CJA)			
Tri des déchets et espace public propre			
Lutte antivectorielle			
L'accueil de tous les enfants et le bien vivre ensemble (Ecole) / Estime de soi et bien vivre ensemble (CJA)			
Accès aux soins pour tous les élèves			
Le patrimoine culturel			

Critère 2 validé :  Oui  Non

## Commentaires et Préconisations

## Conclusion

### Les 2 critères ont été validés : Pre-validation obtenue

Période envisagée pour la labellisation :

### Les 2 critères n'ont pas été validés : Pre-validation non obtenue

Accompagnement par l'équipe santé souhaité par l'équipe de l'établissement :

Non       Oui : Date de la prochaine visite : .....

### **Récapitulatif de l'accompagnement déjà mis en œuvre par l'équipe santé (cochez la ou les cases correspondantes)**

Participation au premier comité de santé de l'école / du CJA

Aide à l'état des lieux (identification des actions existantes, identification des besoins de l'école / CJA, identification des actions à mettre en place, etc.)

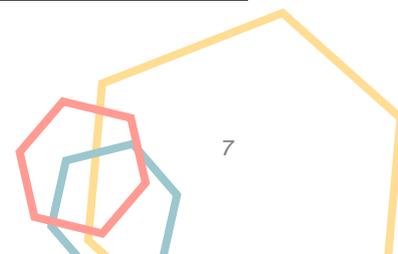
Autres appuis méthodologiques et conseils en matière de promotion de la santé (ex : méthodologie d'action outils, etc.)

Précisez : .....

Participation aux actions de promotion de la santé

Précisez : .....

Commentaires :





## Etape 4 : Labellisation

La labellisation est un évènement technique et pédagogique. Elle est **organisée par l'équipe de l'école / du CJA** et nécessite au préalable la **constitution d'un jury** composé, à minima :

- du maire de la commune ou son représentant
- de l'inspecteur de l'éducation ou son représentant
- d'un responsable de la Direction de la santé ou son représentant
- d'une personne représentant le monde culturel
- d'une personne représentant les associations environnementales
- d'une personne représentant les familles

Concernant le jour de l'évènement, le programme préconisé est le suivant :



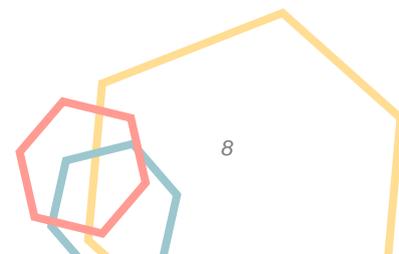
**Une procédure simplifiée pour le renouvellement des labels « Ecole en santé » et « CJA en santé » est en cours d'élaboration.**



**Outil pratique à destination du jury :** Fiche Visite de labellisation (Cf. page suivante)

### **L'obtention du label « Ecole / CJA en santé » donne-t-elle lieu à une rétribution financière ?**

L'obtention du label « Ecole en santé » ou « CJA en santé » **ne donne pas** lieu à une rétribution financière. Cependant, les écoles / CJA désirant développer des actions santé mises en place, peuvent solliciter une subvention auprès du Département des Programmes de Prévention de la Direction de la santé, à travers une **association partenaire** du projet. **La labellisation représente alors un plus important dans l'appréciation du projet.**



## Visite de labellisation « Ecole / CJA en santé »

Ecole / CJA candidat :

Date :

### Composition du jury

Président du jury : .....

Membres du jury :

- M. /Mme.....  
Maire de la commune (ou représentant) de .....
- M. /Mme.....  
Inspecteur de l'éducation de la circonscription (ou représentant) de .....
- M. /Mme.....  
Responsable de la santé publique (ou représentant) de .....
- M. /Mme.....  
Représentant le monde culturel
- M. /Mme.....  
Représentant les associations environnementales
- M. /Mme.....  
Représentant les familles

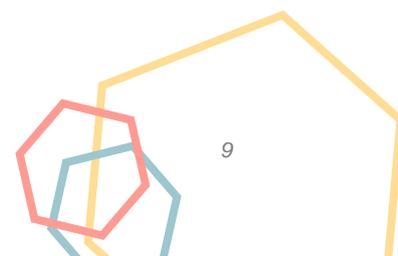
### Points forts de l'école / du CJA et de la présentation du projet

### Points à approfondir ou projet(s) à concrétiser

### Décision et appréciation du jury « Ecole / CJA en santé » après délibération

Obtention du label :  Oui       Non

Commentaires :



## 2. Comment est organisé l'accompagnement à la mise en œuvre de ces dispositifs au sein de la Direction de la santé ?

### Principe général :

Les dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé » sont portés **conjointement** par :

- la **Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)**. Les équipes pédagogiques ont pour rôle de **mettre en œuvre les dispositifs** au sein des écoles et des CJA volontaires.
- et la **Direction de la santé**. Les agents de santé <sup>2</sup>, sous la supervision de leurs supérieurs hiérarchiques, ont pour rôle d'**accompagner les équipes pédagogiques** dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

**Au niveau de la Direction de la santé, l'organisation de l'accompagnement à la mise en œuvre de ces dispositifs se décline entre les différents professionnels comme suit :**

### Le comité de suivi de la charte santé-éducation

Le dispositif « Ecole en santé » est l'action phare du volet promotion de la santé de la charte de collaboration, signée en juin 2019, entre la DGEE et la Direction de la santé. Un comité de suivi, prévu dans la charte, assure le suivi de la charte dans son ensemble et de fait, **pilote les dispositifs** « Ecole en santé » et « CJA en santé ».

Le comité de suivi comprend **trois représentants de la Direction de la santé** (exemples : DPP, CCSHS, SSP) et trois représentants de la DGEE. Trois réunions par année scolaire sont proposées.

### Les subdivisionnaires de santé / responsables de formation sanitaire et les Inspecteurs de l'Education Nationale

Le dispositif « Ecole / CJA en santé » est basé sur une collaboration opérationnelle entre les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) et les subdivisionnaires de santé / responsables de formation sanitaire, hormis **pour la zone urbaine**, pour laquelle l'interlocuteur privilégié de l'IEN est le responsable du CCSHSS.

Pour ce faire, les IEN et les subdivisionnaires de santé / responsables de formation sanitaire (ou le responsable du CCSHSS) se réunissent en atelier deux fois par an.

Les écoles et CJA volontaires sont identifiées par l'IEN. L'IEN et le **subdivisionnaire de santé / responsable de formation sanitaire (ou le responsable du CCSHSS) identifient** alors, chacun dans leur équipe, **les moyens humains les plus adaptés et disponibles pour l'accompagnement du dispositif sur le terrain** (exemple pour la santé : cellule de promotion de la santé, référent santé scolaire <sup>3</sup> de la subdivision / formation sanitaire, etc.).

Les **agents de la Direction de la santé en charge de l'accompagnement du dispositif sur le terrain** ont pour mission de :

- Participer au comité santé de l'école / du CJA
- D'apporter expertise, appui méthodologique et conseils en matière de promotion de la santé
- Participer aux actions de promotion de la santé, si nécessaire et **sur demande** de l'équipe éducative

<sup>2</sup> Agents des subdivisions et formations sanitaires, hormis pour la grande zone urbaine de Tahiti pour laquelle l'accompagnement est assuré par des agents des CCSHSS

<sup>3</sup> Les subdivisionnaires de santé / responsables de formation sanitaire peuvent désigner un (ou plusieurs) « référent santé scolaire » au sein de leur subdivision / formation sanitaire. Ce dernier a pour mission d'être le référent de la médecine scolaire, comprenant de fait les dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé ».

## Le Centre de Consultations Spécialisées en Hygiène et Santé Scolaire (CCSHSS)

Le centre de consultations spécialisées en hygiène et santé scolaire :

- élabore les **outils techniques nécessaires aux agents de santé** pour l'accompagnement de terrain. Il collabore également avec la DGEE pour l'élaboration des outils nécessaires aux écoles et CJA.
- assure une mission **d'assistance technique et de coordination des référents en santé scolaire** <sup>2</sup> des subdivisions / formations sanitaires. A ce titre, il organise avec le DPP, une fois par an, un atelier commun « Ecole et CJA en santé » avec les agents des cellules de promotion de la santé et les référents santé scolaire des subdivisions / formations sanitaires.
- assure l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif, au sein des écoles de la zone urbaine.
- tient à jour un **tableau de bilan des opérations** en cours sur le terrain pour toute la Polynésie française.
- peut être amené à intervenir en support des équipes santé de terrain sur demande des subdivisionnaires / responsables de formation sanitaire.

## Le Département des Programmes de Prévention (DPP)

Le Département des Programmes de Prévention :

- est chargé de la **communication** des dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé ». A ce titre, il élabore les outils médiatiques nécessaires, et notamment les supports permettant d'identifier les écoles / CJA en santé (fanions, logos, etc.).
- soutient le dispositif en proposant aux écoles / CJA volontaires un **accompagnement à l'obtention des subventions** « Ora Maita'i » et en travaillant sur un projet de prix accompagnant le label.
- est chargé de **l'évaluation des dispositifs** « Ecole en santé » et « CJA en santé » en tant que dispositifs de promotion de santé impactant l'ensemble de la population.
- assure une mission **d'assistance technique et de coordination** des cellules de promotion de la santé des subdivisions / formations sanitaires. A ce titre, il organise avec le CCSHSS, une fois par an, un atelier commun « Ecole et CJA en santé » avec les agents des cellules de promotion de la santé et les référents santé scolaire des subdivisions / formations sanitaires.

## L'équipe de Soins de Santé Primaires (SSP)

L'équipe SSP assure la **coordination des différents acteurs de la Direction de la santé** impliqués dans les dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé ». Elle peut être amené à intervenir en support des équipes santé de terrain sur demande des subdivisionnaires.

## Synthèse des rôles et missions des différents acteurs :

### Comité de suivi

- Pilotage des dispositifs

### Subdivisionnaires de santé / responsables de formation sanitaire

- Identification des agents en charge de l'accompagnement du dispositif sur le terrain

### Agents en charge de l'accompagnement

- Participation au comité santé de l'école / du CJA
- Expertise, appui méthodologique et conseils en matière de promotion de la santé
- Participation aux actions de promotion de la santé, si nécessaire et sur demande de l'équipe éducative

### CCSHSS

- Elaboration des outils techniques
- Assistance technique et coordination des référents en santé scolaire
- Accompagnement des écoles de la zone urbaine
- Mise à jour du tableau bilan
- (intervention en support des équipes santé de terrain)

### DPP

- Communication
- Accompagnement des écoles / CJA labellisés dans le cadre des demandes de subventions « Ora Maita'i »
- Evaluation des dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé »
- Assistance technique et de coordination des cellules de promotion de la santé

### Equipe SSP

- Coordination des différents acteurs de la Direction de la santé impliqués dans le dispositif
- (intervention en support des équipes santé de terrain)

### 3. Quels sont les supports mis à disposition des professionnels de la Direction de la santé pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs « Ecole en santé » et « CJA en santé » ?

Un kit est mis à disposition des professionnels de santé. Il se compose de différents supports et documents :

<b>Pour s'approprier les dispositifs</b>	<b>Pour communiquer avec les partenaires</b>	<b>Pour accompagner le dispositif</b>	<b>Pour aller plus loin</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Guide : Labels « Ecole en santé » et « CJA en santé » : concepts et approche théorique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche synthétique de présentation des dispositifs</li><li>• Une présentation Powerpoint des dispositifs (<i>à adapter en fonction du public ciblé</i>) (+ vidéo)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Guide : Labels « Ecole en santé » et « CJA en santé » : Organisation et déploiement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Outil Soins de Santé Primaires « Promotion de la santé »</li></ul>

#### Les données « bilan » de l'accompagnement au déploiement de ces dispositifs

Un tableau est mis à disposition des équipes par le CCSHSS. Cet outil a pour vocation de faciliter le recueil, la centralisation, la transmission, et enfin la synthèse des données de bilan de l'accompagnement de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Chaque subdivision / formation sanitaire centralise l'ensemble des données recueillies pour la zone dont il a la charge, puis les transfère au responsable du CCSHSS **tous les 6 mois** (Juin/ Décembre) pour assurer une visibilité tout au long de l'année.

# Direction de la santé de Polynésie française

